*Mettre le logo de votre OCF*

**SUJET : PROPOSITION D’ENTENTE DE SERVICES - RÉPIT AUX FAMILLES RÉFÉRÉES PAR LES RESSOURCES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - COVID-19**

 ***(ajouter ici le nom de votre organisme s’il n’est pas clairement visible dans votre logo)***

**Contexte**

Le quotidien des familles en cette période de pandémie apporte aux mères et aux pères de grands défis dans l’exercice de leurs rôles et responsabilités parentales. Pour certaines familles, des niveaux de détresse très alarmants sont atteints ou risquent de l’être. Les effets peuvent alors être potentiellement multiples : anxiété et sentiments d’échec personnel et familial, augmentation significative des tensions parents-enfants, risque de perte de contrôle personnel de parents envers leurs enfants, etc.

En prévention et en accompagnement, *(mettre le nom de votre organisme)* est en mesure d’offrir un service de type « RÉPIT » pour répondre aux besoins des pères et des mères identifié.es. par votre organisation. Ce document présente son fonctionnement, les obligations et les coûts de ce service.

**Fonctionnement du service de répit**

*(Mettre le nom de votre organisme)* peut accueillir une famille référée à la fois, à raison d’une demi-journée par famille (3h30 par période). Il est ainsi possible d’accueillir deux familles par jour, une le matin et une l’après-midi. Tous les enfants d’une famille sont accueillis, à moins que le nombre d’enfants dépasse les ratios établis par la Direction de la santé publique du Québec. Les enfants de chaque famille sont les seuls à utiliser le local consacré au répit. Après la période de répit, l’intervenant désinfecte les surfaces et les objets que les enfants ont manipulés durant le répit.

Les parents ne pourront avoir accès au local, seuls les enfants pourront entrer dans nos locaux.

Le service est assuré par un intervenant de *(mettre le nom de votre organisme)*. Si le service de répit est requis en avant-midi et en après-midi, deux intervenants différents assureront la prestation du service.

Les mesures sanitaires mises en place sont appliquées et tenues à jour en conformité avec les directives de la Direction de la santé publique du Québec.

Voici l’horaire du service de répit offert :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Équipe de 2 employé.e.s** | **Horaire du répit** | **Horaire du ménage** |
| Employé.e 1 | 8h à 11h30 | 11h30 à 13h |
| Employé.e 2 | 13h30 à 17h | 17h à 18h30 |
| \* Si une famille a besoin d’une journée complète de répit et que l’OCF est en mesure d’accepter la demande, il sera possible d’additionner les deux périodes. |

**Obligations de l’organisation envers *(mettre le nom de votre organisme)*** **dans le cadre de l’entente de services**

À titre d’organisation souhaitant référer une famille, il vous sera demandé de :

* Remplir un formulaire pour décrire les besoins de la famille et le transmettre à l’OCF;
* Faire signer une entente de services de répit à la famille, incluant une clause de non-responsabilisation de l’OCF face à une possible contamination à la COVID-19;
* Identifier une ressource disponible pour répondre rapidement à l’OCF en cas de problème (par exemple, si le parent ne revient pas chercher l’enfant, s’il a consommé, etc.).

Il sera demandé au parent, au moment de l’arrivée de l’enfant, de répondre oralement à un questionnaire sur l’état de santé général de ses enfants. Les parents devraient aussi indiquer si, à leur connaissance, les enfants ou un membre de la famille présentent des symptômes reliés à ceux de la COVID-19.

**Coûts**

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** | **Coûts** |
| Frais pour la prestation du service de répit | 150,00 $ par période de répit offert :* soit un répit de 3,5 h;
* auquel s’ajoute 1,5 h de ménage.
 |
| Frais sanitaires\* et de gestion | 50, 00 $ par période de répit offert |
| **TOTAL** | **200,00 $** |

\*Le tarif proposé pourrait être ajusté si des modifications ou changements apportés aux directives actuelles de la Direction de la santé publique du Québec nécessiteraient des coûts supplémentaires pour offrir le service.

**Personne contact**

Pour toute question portant sur cette entente de service, contactez :

*Mettre le nom et les coordonnées de la personne de votre organisme chargée de ce service*

**Autres informations** *(section à mettre si nécessaire seulement)*

*Mettre ici toute autre information spécifique à votre offre de service de répit.*

*Mettre un mot de la fin si vous le désirez. Par exemple :*

En tant que partenaires, cette entente de services de répit permet :

* + d’offrir un véritable filet social pour les mères, les pères et les enfants de la communauté, actuellement et pour les mois à venir;
	+ d’assurer une continuité des services aux familles vers le rétablissement d’une situation plus favorable pour celles-ci;
	+ de diminuer la pression à venir sur les ressources institutionnelles en Santé et Services sociaux dans la communauté.